

22 600 patients à l'ère électronique

LUXEMBOURG Le dossier de soins partagés (DSP) a été lancé officiellement au mois de mai de l'année dernière. D'abord en phase pilote, puis ouvert aux volontaires dès septembre 2015. Depuis, son succès va croissant. Hier, le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, s'est félicité de l'accueil reçu par le DSP au Luxembourg. «Parmi les 22 600 patients pour qui un DSP a été ouvert, seuls 170 (soit 0,7 %) ont décidé de le fermer», a-t-il révélé. Le DSP permet aux professionnels de la santé de partager les traitements et prescriptions pour un seul et même patient.